

La profession de régleuse est... bien réglée

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 72

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271684>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pourquoi pas ?

Elle sera ferblantier-appareilleur

Au début du siècle, les femmes ne pouvaient choisir leur activité que parmi un nombre relativement restreint de « métiers de femmes traditionnels » tandis que de nos jours, rares sont ceux où aucune femme n'exerce. Mais elle n'a pas fait son entrée uniquement dans les métiers intellectuels, où elle a su mériter l'estime de ses collègues ; ces dernières décennies, elle s'est également imposée dans les métiers « typiquement » masculins de la main-d'œuvre et de l'industrie lourde. Mais contrairement aux Etats de l'est, ces cas-là sont encore exceptionnels chez nous.

UNE DÉCISION ÉTONNANTE

Ursula Jucker a 17 ans et se trouve en deuxième année d'apprentissage de ferblantier-appareilleur. Elle est la première jeune fille suisse à avoir réussi — dernièrement — les examens intermédiaires de ferblantier en bâtiment. Elle est en apprentissage chez son père.

Etant l'aînée de cinq enfants, Ursula a été la première à devoir choisir un métier. Il y a de cela deux ans. Elle a d'abord voulu devenir institutrice d'école ménagère; en aucun cas elle ne voulait rester assise toute la journée dans un bureau. Puis un beau jour, elle déclara clairement et nettement à ses parents étonnés qu'elle voulait devenir ferblantier en bâtiment. Elle commença son apprentissage dans l'entreprise paternelle à Seuzach près de Winterthour.

Ursula a hérité l'habileté artisanale de son grand-père et de son père : qu'elle travaille au marteau, qu'elle soude ou bien qu'elle tricote, on voit qu'elle le fait facilement et avec plaisir. Dans son métier évidemment, elle commence au bas de l'échelle, ce qui n'empêche pas que, même pour le travail le plus simple,

elle fait preuve de sérieux et d'application. Son père lui a appris que sans être maître des techniques et des connaissances élémentaires il est impensable d'exécuter des travaux difficiles.

DAVANTAGE QU'UN GARÇON...

Sur le chantier aussi, Ursula fait ses preuves. Elle y est dans son élément. Toute la journée en plein air. C'est exactement ce qu'elle voulait. Elle a le cœur à l'ouvrage. Pour le moment, elle ne travaille évidemment pas sans surveillance : le métier de ferblantier en bâtiment et d'installateurs en appareils sanitaires implique beaucoup de responsabilités et il faudra quelques années encore jusqu'à la fin de son apprentissage.

Le patron ou le doyen des ouvriers se donnent volontiers de la peine avec cette apprentie assidue. Leur regard critique ne tolère que du travail impeccable. Le patron et l'ouvrier sont du même avis : Ursula est habile et très bonne apprentie. Il est clair que pour les lourds travaux — le déplacement de gros tuyaux en fonte par exemple, ou lorsqu'il s'agit de porter la caisse à outils — elle est un peu désavantagée. Peu importe, puisqu'on est à deux ou à trois. Toutefois, elle compense pleinement cet handicap, là où il s'agit d'avoir le sens du matériel et une main sûre. Le doyen des ouvriers ne manque pas d'ajouter : « Ursula abat davantage de besogne que bien des garçons ! »

...MAIS FÉMININE QUAND-MÊME

Bien qu'elle soit très capable dans un métier qui n'est pas nécessairement fait pour une fille, Ursula est restée très féminine. Elle a beaucoup de charme. La mode d'aujourd'hui lui facilite son travail : au chantier ou à l'atelier,

elle se sent bien plus à l'aise en cheveux courts et en pantalon.

Dans son métier, il y a même quelques avantages à être une fille. Tenez, un contre-maître, par exemple, refusait de monter un échafaudage spécial pour les ferblantiers. Lorsque le ferblantier fit remarquer qu'il arriverait sur place avec une apprentie, donc une fille, le contre-maître sentit naître en lui le chevalier-servant et fit immédiatement monter l'échafaudage en question.

Ursula appréhendait surtout d'aller à l'école des arts et métiers, où elle était l'unique fille. (Entre -temps, d'autres l'ont rejointe.) Comme prévu, les premiers jours elle dut supporter les remarques des garçons. Dans le genre : « à présent nous allons prendre des leçons de couture » ou bien « je vais me faire transférer à l'école ménagère ». Mais lorsque ses camarades, qui avaient d'abord été sceptiques, virent qu'Ursula faisait son travail en tout cas aussi bien qu'eux, la glace fut rompue. Aujourd'hui, il règne dans cette classe un excellent esprit de corps et ces jeunes messieurs sont très contents d'avoir une jeune fille parmi eux...

M. Walter Weiss, professeur à l'école des arts et métiers à Winterthour, ne juge que positivement le travail de son élève Ursula : « Que ce soit en théorie ou en travaux pratiques, elle dépasse nettement la moyenne ». M. Weiss pense que du fait qu'on utilise toujours davantage de matériaux synthétiques, le métier de ferblantier-appareilleur s'ouvrira de plus en plus aux femmes. Pour travailler ces matériaux il faut non pas de la force, mais le sens de la matière et une main habile. Et l'on sait que ce sont là des qualités souvent bien plus féminines que masculines. Ursula en donne la preuve. Par la suite — c'est-à-dire après la formation de base — on prendra certainement toujours davantage de filles comme calculatrices (1).

Après une rude journée de travail Ursula s'adonne au tricot et à la couture...

1) Voir notre tableau ci-dessous.

Le salaire des apprenties couturières et corsetières

Madame,

Abonnée au journal « Femmes Suisses » en qualité de présidente de la section de Genève de l'Union féminine suisse des arts et métiers, c'est-à-dire des artisanes des métiers de la mode, couturières, corsetières, lingères, j'ai été surprise de lire le Courrier de la rédaction mentionnant le salaire des apprenties couturières et corsetières. Le barème donné à votre rédaction par l'Association vaudoise des détaillants en textiles est fantaisiste.

Je vous ferais remarquer que les détaillants en textiles sont des commerçants vendant des articles de confection, et qu'en aucun cas ils ne peuvent parler au nom des patronnes couturières ou corsetières, qui sont représentées par l'Union féminine suisse des Arts et Métiers. La présidente centrale est Mlle H. Wollschäger, 38 Marktgasse à Berne.

A Genève, le contrat collectif a été conclu entre les maisons de Couture, représentées par la Chambre syndicale de la couture de Genève et le groupement ouvrier de la Fédération des syndicats chrétiens de Genève.

Les apprenties sont payées au mois, à Genève,

1^{re} année Fr. 100.—

2^e année Fr. 150.—

3^e année Fr. 200.— (1)

Je ne vois pas une patronne offrir davantage à une jeune fille pour apprendre le métier, car ces salaires d'apprenties couturières sont les plus élevés de la Suisse.

Je vous serais très obligée, si vous pouviez rectifier ce malentendu, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Yvonne Gremaud.

1) Réd. Les chiffres donnés dans notre numéro de janvier mentionnaient des augmentations semestrielles. Pour le reste ils étaient exacts. Le salaire des apprenties, est donc fixé pour l'année entière : il augmente de 50 fr. par an, et non de 25 fr. par semestre comme indiqué dans notre précédent numéro.

La profession de régleuse est... bien réglée

La FOMH (Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers) nous prie, en complément de notre tableau sur la régleuse, par le mois dernier, de préciser ceci :

Depuis 1937 il existe une convention entre les Associations patronales horlogères et la FOMH : elle a été renouvelée, la dernière fois, en octobre 65. De plus, une réglementation générale des conditions de travail pour le personnel ouvrier de l'industrie horlogère suisse, renouvelée et améliorée le 1er juillet 66 règle notamment :

- a) la durée du travail
- b) les vacances payées
- c) les jours fériés payés
- d) les allocations familiales
- e) les absences justifiées

La régleuse n'est donc nullement laissée au libre arbitrage de son employeur en ce qui concerne ses conditions de travail.

FRAISSE & C^o

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44
Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58
SERVICE A DOMICILE

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein - Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant
pratique et seyant

Pour le beau trossageau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHÔNE-GENÈVE
...Pour le joli cadeau

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAÎTRISE FÉDÉRALE

Un métier original

La dessinatrice en chauffage

Son activité consiste à calculer et projeter des installations de chauffage et d'en dessiner les plans.

APTITUDES REQUISES

Bonne santé. Endurance. Esprit mathématique. Précision, ordre. Probité professionnelle. Habileté manuelle. Aptitudes pour le dessin en général. Sens pratique. Sécurité de soi.

Formation nécessaire avant l'apprentissage

Avoir terminé sa scolarité.

Age minimum d'entrée en apprentissage

16 ans révolus.

Durée de l'apprentissage

4 ans, avec un stage de 3 à 6 mois de formation pratique à l'atelier et sur le chantier (montage, disposition).

APPRENTISSAGE

1^{re} année

Familiarisation de l'apprentie avec le bureau technique, les ateliers et l'entrepôt. Emploi, utilisation et entretien des ustensiles et instruments de dessin. Initiation aux travaux généraux de bureau et classement. Tenue du registre de plans. Exercices de pliage de plans. Exercices approfondis de l'écriture technique (lettres et chiffres) selon les normes VSM. Etablissement de copies de plans et dessins et exécution des inscriptions sur ceux-ci à l'encre de Chine et au crayon. Collaboration au levé de plans de bâtiments. Mise au propre de ces plans. Initiation au calcul au moyen de la règle.

2^{me} année

Développement de l'habileté au dessin. Exécution de plans de définition et de montage selon les normes de l'ASCV. Exécution des plans de détail de chaudières (plan, élévation, coupe) d'après données. Calcul des coefficients de transmission calorifique de bâtiments. Calcul des pertes de chaleur d'après les « Règles » de l'ASCV. Collaboration à la définition et au calcul d'installations de chauffage. Détermination de la grandeur de chaudières, de corps de chauffe et de vases d'expansion. Stage pratique à l'entrepôt, à l'atelier et sur le chantier. Mise en garde contre les risques d'accidents. Initiation aux travaux d'entrepôt et d'atelier. Connaissance des sortes de tubes, raccords et robinetterie ; nomenclature et dimensions. Filetage manuel. Exécution de raccords de tubes et d'étanchements. Raccordement de corps de chauffe. Collaboration au montage de chaudières, de pompes de pulsion, d'appareils et de conduites. Essais de fonctionnement et d'étanchéité. Vérification et réglage d'installations terminées

3^e année

Calcul et définition d'installations combinées simples de chauffage et de chauffe-eau. Détermination de la grandeur de pompes de pulsion et calcul de conduites. Etablissement de listes du matériel nécessaire pour installations projetées ou en construction. Etablissement de plans de gaines.

4^e année

Etablissement de projets complets et de plans d'installations de chauffage de dimensions moyennes selon les « Règles » de l'ASCV, y compris l'établissement des listes de matériel. Initiation au calcul du temps de montage et à l'établissement de devis. Rédaction de descriptions d'installations. Connaissances professionnelles (outillage, matériel, montage, appareils, normes et prescriptions).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande

Elle est grande et ira en s'amplifiant avec la lutte contre la pénurie de logements.

Perspectives d'avenir

Il s'agit, pour la dessinatrice en chauffage, de prouver qu'elle est aussi capable que ses collègues masculins de mener à bien l'une de ces tâches que, jusqu'à présent, on ne confiait qu'aux hommes. Quand elle aura su également s'imposer sur les chantiers, ses perspectives d'avenir seront encore plus nombreuses et intéressantes, également au point de vue financier.

L'offre

Un métier d'avenir, tout neuf pour la femme. Toute femme « de tête » y puisera de grandes satisfactions. Et c'est aussi un travail de plein air, ce qui n'est pas à dédaigner...

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire
En général 44 heures par semaine.

Congés

3 semaines par an.

Salaires

La dessinatrice en chauffage qui a terminé son apprentissage obtiendra le même salaire de base que ses collègues dessinateurs, soit entre 800 et 900 francs au minimum. Son salaire pourra atteindre un certain sommet pour autant qu'elle sache s'imposer, sur les chantiers surtout.

Avantages sociaux

Ceux de la maison qui engage. Assurance-accidents et assurance maladie.